



Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2021

Compte rendu des décisions

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H35, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Rosine GRANDIN, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Marie Christine Foulet, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahinaise AZOUZA, Sylvie FERRETE-LOPES, William MAYEUX, Séverine BERGER, Guillaume LEBOURGEOIS

Excusés avec pouvoir : Jackie CHERFILS qui donne pouvoir à Rosine GRANDIN, Olivier MASSY qui donne pouvoir à Brigitte SVITEK, Florian CHABOD qui donne pouvoir à Jean Michel ROBERT, Marion STICH qui donne pouvoir à Guillaume LEBOURGEOIS

Absents : Caroline BREBANT, Frédéric DO CABO

A été désigné comme secrétaire, qui l'a accepté, M. Gérard KOTUSIK

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 21 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : le principe de mise en œuvre du fonds de concours par l'ACSO ; le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour.

↳ Intervention de M. le Maire

Monsieur le Maire fait le tour de l'actualité depuis la séance du Conseil Municipal du 10 mars ; Il rappelle que ce soir, la séance est un peu particulière, car elle va concerner pour l'essentiel le vote du Budget Primitif 2021, budget qui va guider notre action tout au long de l'année ; c'est le moment le plus important pour les élus-ues. Il rappelle, que la France est à nouveau en confinement et que les écoles sont fermées depuis le 6 avril pour la semaine, ensuite toutes les zones sont en vacances de printemps en même temps. Il n'y a pas de centres de loisirs, ni cantine, ni crèche, uniquement pour les enfants de personnels prioritaires. Nous participons activement à la vaccination en transportant si besoin, les seniors vers les centres de vaccination.

↳ Avis et décisions

- Budget primitif 2021 :
 - o Compte administratif

M. le Maire, sort de la salle et la présidence est donnée au conseiller Municipal le plus âgé, **M. BEGHIN**.

La parole est donnée à **M. ROBERT**, adjoint au maire, chargé des finances, qui présente le compte administratif 2020, il précise que les résultats sur l'année 2020 sont positifs sur les deux sections : en investissement et en fonctionnement. Le compte administratif 2020 fait apparaître :

- ✓ Un excédent de la section de fonctionnement de + 1.388.027,47 €
- ✓ Un excédent de la section d'investissement de + 537.632,62 €.

M. BEGHIN, président de la séance met au vote le compte administratif pour l'année 2020 du budget Communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et sans le vote du maire, approuve le compte administratif du budget communal pour l'année 2020.

M. le Maire entre à nouveau dans la salle et reprend la présidence de la séance. Il remercie le Conseil Municipal pour la confiance qui lui est faite.

- o Compte de gestion :

Présenté par **M. ROBERT** ; il s'agit du compte du receveur municipal, qui la réplique du compte administratif.

M. le Maire, met au vote le compte de gestion du receveur municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion pour l'année 2020.

- o Affectation des résultats :

La présentation est faite par **M. ROBERT**. Compte tenu des résultats 2020 et de la reprise des résultats antérieurs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit un montant de 1.625.490,47 € pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.
 - o Vote des taux de la fiscalité

La présentation est faite par **M. ROBERT** : compte tenu de la poursuite des nouvelles dispositions sur la fiscalité, le taux de la taxe d'habitation n'apparaît plus sur les documents officiels. 20% des foyers fiscaux continuent à régler cette taxe, elle sera complètement supprimée en 2023. L'Etat compense la perte de recettes pour les collectivités, dès cette année par l'affectation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il n'y a donc pas d'augmentation des taux de la taxe d'habitation (pour ceux qui sont encore redevables) ni pour le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Les taux sont maintenus, et la taxe sur le foncier bâti comporte l'addition du taux communal et taux départemental, sans que cela n'entraîne de modification pour les assujettis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de la fiscalité pour l'année 2021 :

Pour la taxe sur le foncier bâti : 42,45 % (soit 20,91% pour la ville et 21,54% pour le département) pas d'incidence pour le contribuable.

Pour la taxe sur le foncier non bâti : 99 ;91%

Taxe d'habitation : taux supprimé sur l'état officiel des recettes fiscales de la ville

- Présentation du BP 2021

M. ROBERT, fait la présentation du BP 2021.

Au vu des excédents de l'année 2020 et de l'affectation des résultats votée, le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à **12. 521.910 €** soit en fonctionnement à **8. 327.276 €**, en baisse de 4,03% par rapport à 2020 et à **4.194.634 €** pour la section investissement soit une augmentation de 11,68 % par rapport à 2020.

En matière de dépenses sur la section de fonctionnement, ont été inscrites les actions susceptibles d'être réalisées, compte tenu de la crise sanitaire, prise en compte des difficultés des citoyens touchés par la répercussion de la crise sanitaire et maintien de la solidarité. En investissement sont inscrits les projets à terminer (et notamment le parc communal du Tropic) tous les projets susceptibles d'être lancés, ceux pour lesquels nous avons reçu une subvention et les priorités des élus-ues du Bureau Municipal en charge d'un secteur d'activité. Un emprunt d'un montant de 500.000 € est inscrit pour lancer, notamment, le projet du restaurant intergénérationnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 avec la balance décrite.

- Information sur un emprunt dans le cadre du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, est informé, que dans le cadre des délégations transmises par le Conseil Municipal, M. le Maire a contacté un emprunt à hauteur de 500.000 à un taux fixe de 0,75% auprès du Crédit Agricole sur une durée de 15 ans.

- Budget annexe du lotissement Robespierre :
 - Le compte administratif :

Sans la présence de **M. le Maire** et sous la présidence de M. **BEGHIN**, conseiller municipal le plus âgé, et après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement Robespierre.

- Compte de gestion :

M. le Maire reprend la présidence de la séance du Conseil, et après une présentation du compte de gestion du receveur municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion du receveur municipal.

- Affectation des résultats :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation totale du résultat en section d'investissement soit 167.504,42 €.

- Budget Primitif 2021 :

Après une présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 du budget annexe du lotissement Robespierre.

Il est rappelé que ce budget annexe a vocation à être clôturé dès que la dernière parcelle sera vendue.

- Présentation du projet accès 1er étage de la crèche :

Le 1^{er} étage de la crèche Anne Frank située dans le parc de la Maison de l'enfance, ne répond pas à toutes les normes d'accessibilité et de sécurité incendie. Afin de pouvoir l'utiliser pour les enfants, un projet d'aménagement est présenté qui permettra d'une part à répondre à ces normes et d'autre part, offrir des conditions de travail de meilleure qualité aux agents, avec notamment la création d'un ascenseur pour desservir le 1^{er} étage, des remaniements d'espaces pour les enfants et un espace dédié au personnel (vestiaires, salle de réunion et de repas, sanitaires). La capacité d'accueil ne sera pas augmentée.

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention) approuve le projet et autorise M le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du département de l'Oise.

- Harmonisation des contrats de délégation eau et assainissement par l'ACSO : détermination de la position du Conseil Municipal :

M. ROBERT : rappelle que l'Agglomération Creil Sud Oise a pris la compétence eau potable et assainissement tout en conservant les contrats de délégation signés par les communes jusqu'au terme de ceux-ci. Récemment, les services de l'ACSO ont lancé une étude en vue de l'intégration anticipée des contrats de délégation des villes de Cramoisy, Rousseloy, Maysel et Saint Maximin. Cette étude permettrait d'harmoniser et simplifier le suivi de ces contrats. L'ensemble des foyers sont gagnants sauf pour la ville de Saint Maximin. En effet, le contrat de délégation sur l'eau potable, signé en 2014 et se terminant en 2026, avait été négocié de telle manière que la population paie l'eau à un prix au m3 bien inférieur à celui des autres communes concernées et est plus intéressant que le prix pratiqué par la régie intéressée de l'ACSO. D'autre part, le tarif se fait par tranche progressive, ce qui est très positif pour lutter contre la surconsommation de l'eau et ainsi préserver la ressource en eau. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Est favorable à l'harmonisation des tarifs pour les villes dont le tarif de l'eau est important par rapport à la moyenne des villes de l'ACSO
- Est contre l'augmentation du tarif de l'eau potable pour les habitants de Saint Maximin, tarif le moins élevé du territoire de l'ACSO.

- Mise en place de la dématérialisation des documents d'urbanisme :

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'Administration et les citoyens, le gouvernement ouvre la possibilité, pour les habitants des villes de moins de 3500 habitants, de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. Le choix est laissé aux personnes concernées, soit par voie électronique soit le dépôt par papier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France, pour la mise à disposition d'un outil de gestion des demandes d'urbanisme dématérialisées pour répondre à cette nouvelle obligation dès janvier 2022.

- Reconduction des jobs d'été pour les jeunes :

Sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, la reconduction des jobs d'été pour les jeunes lycéens et étudiants de la ville. Les contrats proposés entre juillet et août seront des contrats de 15 jours pour les jeunes à partir de 17 ans et une semaine pour les jeunes âgés de 16 ans. Ils pourront être accueillis pour des missions soit au service environnement/espaces verts, bâtiments, entretien des écoles et bâtiments communaux, aide à la restauration des enfants et encadrement des enfants au centre de loisirs. Il s'agit d'apporter une aide aux jeunes poursuivant leurs études et les initier à la vie professionnelle.

- Dénomination d'arrêts de bus sur la zone commerciale :

Dans le cadre de la création de deux arrêts de bus en plus sur la rue de la Révolution Française, sur la zone d'activité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer les arrêts : « arrêt de la Commune de Paris » et « arrêt Simone VEIL ».

- Dénomination d'un nom pour l'aire des gens du voyage :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions, trois votes contres) décide de dénommer l'aire qui se situe Impasse des cerisiers, « Aire Django Reinhardt ».

- Lotissement Robespierre :

Pour rappel, le lotissement Robespierre, comprenait 4 parcelles libres à construire. A ce jour, le lot n°3 d'une superficie de 305 m² n'a pas trouvé acquéreur, malgré la baisse du prix de vente. Ce terrain est contraint du fait de la présence du transformateur EDF en limite de parcelle et d'une pente importante. Aujourd'hui, la ville a reçu la proposition d'un habitant de Saint Maximin d'acquérir la parcelle, sous forme de vente à terme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la cession de la parcelle AO 226 et AO 231 au prix fixé de 150 € m² HT et accepte que la cession soit réalisée sous forme de vente à terme sur 5 années, dit que les garanties seront prévues en cas de non-paiement.

- Plan d'actions Ville Amie des Enfants :

Dans le cadre de la candidature de la ville à « Ville Amie des enfants » avec l'UNICEF, un plan d'action a été élaboré autour de 5 engagements dans lesquels une recommandation prédéfinie par l'UNICEF doit être mise en place sous forme d'action.

Le Conseil Municipal, est informé du plan d'action qui sera adressé à l'UNICEF. Ce plan sera examiné par l'UNICEF et les représentants de la ville devront le présenter devant une commission.

- Fonds de concours lancé par l'ACSO : principe de mise en œuvre

L'Agglomération Creil Sud Oise, en séance du Conseil Communautaire, a validé le principe du lancement d'un fonds de concours financier envers les communes du territoire avec une priorité pour les collectivités de moins de 5000 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la mise en œuvre du fonds de concours lancé par l'ACSO pour aider les communes sur des recherches de financement complémentaire sur un projet.

Questions diverses :

- Festival des clochers : le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le report du festival des clochers prévu le 24 avril 21 à l'église, du fait des consignes sanitaires et du confinement.

↳ Informations :

Des informations sont données aux élus-ues et notamment

- Un point sur les différents travaux
- Un point sur les enquêtes publiques en cours et la révision du PLU
- Le projet avec le Centre de Formation aux métiers de la pierre pour l'année 2021
- Le renouvellement du temps scolaire pour l'année 2021/22
- Le point sur les recrutements, départs et arrivées du personnel
- Une information par ENEDIS sur le lancement de travaux pour régler les problèmes de panne récurrente d'électricité :

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22H45